

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DE
L'Ecole Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés »**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-47 ;
Vu le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire du 14 octobre 2011 relative à l'adoption des statuts de l'Université d'Aix-Marseille
Vu le règlement intérieur du collège doctoral d'Aix-Marseille Université
Vu le règlement intérieur de l'Ecole doctorale 355 validé par la Commission Recherche en sa séance du 3 mai 2018
Vu l'arrêté électoral en date du 08/02/2023
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : Représentants HDR des unités ou équipes de recherche rattachées à l'Ecole doctorale 355

Sièges à pourvoir : 2 titulaires
Inscrits : 130
Votants : 24
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 44
Taux de participation électorale : 18.46%
Quotient électoral :

Ont obtenu :

Candidat	Total voix
Gaelle HERBERT DE LA PORTBARRE VIARD	23
Marie JACQUE	21

sont élues :

Gaelle HERBERT DE LA PORTBARRE VIARD

Marie JACQUE

Le résultat proclamé ci-dessus est publié. Il est également affiché dans les locaux de l'ED 355 et adressé à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La Directrice de l'ED 355 est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, 16 mars 2023

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'ED 355

Sabine Luciani

